REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

MINISTERE DES FINANCES

& DU TRAVAIL

-:-:-:-

DIRECTION DU BUDGET

-:-:-:-

E C R E 282 No /PR/MFT-DB /-) N N E E 1962 Ŏ -:-:-:-

E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les Membres du Gouvernement;

VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44.

) E C R E T E:

ARTICLE 1er. - Est approuvée la délibération n°62/4 du 12 Avril 1962 du Conseil Général du Sud-Est arrêtant le budget départemental exercice 1962 aux sommes ci-après :

- a) en recettes ordinaires : CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS TRENTE TROIS MILLE (178.033.000) francs
- b) en dépenses ordinaires : CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS TRENTE TROIS MILLE (178.033.000) francs
- c) en recettes extraordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE (51.950.000) francs -
- d) en dépenses extraordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE (51.950.000) francs.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

VU:

LE MINISTRE DES FINANCES

& DU TRAVAIL

B. BORNA

Pr. LE MINISTRE DES AFFAIRES

INTERIEURES ET DE LA DEFENSE absent,

Le Ministre du Commerce de l'Economie

et du Tourisme chargé de l'Intérim,

PORTO-NOVO, LE 3 JUILLET 1962

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

H. MAGA

VU:

LE CONTROLEUR FINANCIER 2/

backoul

P. DARBOUX AMPLIATIONS :

PR....... 20 MFT.........1 D.B.....5 C.Gal.S.Est 1 1 MAID.... 1